



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

heure d'été et heure d'hiver

Question écrite n° 42641

Texte de la question

M. Bruno Le Roux attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les positions divergentes entre, d'une part, le gouvernement français et, d'autre part, la Commission et le Conseil des ministres de l'Union européenne. En effet, en 1996 et 1997, le gouvernement français avait souhaité abandonner le système de changement d'heure. La Commission et le Conseil européens s'y opposèrent. La France obtint néanmoins une décision en faveur d'une étude européenne sur tous les aspects de la question. Or, le rapport d'expert présenté à la direction générale des transports en juin 1999 explique seulement que la décision d'avoir ou non l'heure d'été appartient aux pays membres. Il lui demande quelle est la position actuelle du gouvernement français à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'évolution du dossier du changement d'heure. En 1997, les Etats membres de l'Union européenne, à une très grande majorité, se sont prononcés, de même le Parlement européen, en faveur de la reconduction du système européen qui harmonise les dates de passage à l'heure d'été ou à l'heure d'hiver. Ce système, fondé sur la huitième directive 97/44/CE concernant les dispositions relatives à l'heure d'été, porte sur les années 1998 à 2001. En effet, si le choix du fuseau horaire et la fixation de l'heure légale relèvent bien de la compétence des Etats, le Conseil a choisi d'harmoniser les dates de changement d'heure dans le souci d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur, qui s'impose à tous les Etats membres. Le Conseil a toutefois admis la nécessité d'étudier l'impact du changement d'heure dans les Etats membres, dont la France. Un rapport, commandité à cet effet à un consultant néerlandais par la Commission européenne, a été soumis à l'examen des Etats membres l'année dernière. Cette étude, sérieuse et documentée, est assise sur des questionnaires nationaux et de nombreux contacts avec des interlocuteurs institutionnels ou associatifs, dans les quinze Etats membres. Elle couvre les principaux secteurs économiques et sociaux. Il en ressort que les opposants à l'heure d'été se concentrent en France et au Portugal. Dans notre pays sont invoquées les perturbations induites, par le changement d'heure, dans les secteurs de l'environnement, de la santé et des transports. Sur la base de l'important travail de réflexion mené en 1999, le conseil compétent, celui des ministres des transports, examinera à nouveau en juin prochain la question du passage harmonisé à l'heure d'été. Le gouvernement français arrêtera sa position dans cette perspective, en tenant compte de l'ensemble des intérêts concernés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42641

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1369

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1974